



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation de présence parentale

Question écrite n° 53380

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'allocation de présence parentale. Il souhaiterait connaître le nombre de familles ayant bénéficié de l'allocation de présence parentale pour l'année 2003, ainsi que l'évolution sur les dernières années.

Texte de la réponse

L'allocation de présence parentale (APP), créée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2001, est entrée en vigueur au début de l'année 2001. Elle est versée sans condition de ressource au parent qui cesse ou réduit son activité professionnelle afin de s'occuper de son enfant gravement malade, accidenté ou handicapé. Cette prestation se trouve encore dans une phase de montée en charge avec, au cours de l'année 2003, une augmentation de 60 % des dépenses au titre de cette prestation. L'évolution du nombre de bénéficiaires depuis ces trois dernières années illustre cette phase ascendante : 1 800 au 31 décembre 2001 ; 2 500 au 31 décembre 2002 ; 3 400 au 31 décembre 2003.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53380

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9877

Réponse publiée le : 22 mars 2005, page 3071